

Département
Du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 AOUT 2016

Saverne

Nombre de Conseillers

Elus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 09

Sur convocation adressée aux conseillers en date du vendredi 12 août 2016 le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : M. BILGER René, Mme FREYSZ Marline, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL Jacques, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. MEUNIER Alain

Le Maire accueille et salue les membres du Conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

----- Ordre du Jour

1. DP R0002 alignement de la clôture et voirie éventuelle vente des parcelles
2. PC extension de la salle
3. Amélioration du Molsheimerweg, devis
4. Arrêté interdisant la traversée du village aux PI
5. Divers

Mise en place d'un circuit de randonnée passant par HANDSCHUHEIM

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Jacqueline LOMBARD, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 11 juillet dans la forme et la rédaction présentées.

III) DP R0002 alignement de la clôture et voirie éventuelle vente des parcelles

Le maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la question de l'alignement de la clôture rue des Vergers, qui a déjà été autorisée par l'arrêté du 12 juillet 2016

en limite de propriété. Après visite sur place il s'avère que nous étions tous d'accord pour faire respecter l'alignement de la voirie. Le propriétaire montre son intérêt à l'acquisition des parties de parcelles concernées et veut bien prendre en charges les frais de géomètre. Suite aux renseignements pris, le prix pratiqué dans le voisinage est de 1550€ l'are.

Le conseil Municipal décide de ne pas délibérer sur ce sujet et demande à avoir plus de renseignements concernant l'abattage de l'arbre présent sur les parcelles concernées

IV) PC extension de la salle

Le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire réalisé par le bureau d'architecture NKS et demande au Conseil de l'autoriser à le déposer auprès du service instructeur

Le Conseil Municipal décide de quelques modifications sur les plans actuels afin de de pouvoir réserver un endroit qui sévira de bureau à la mairie dans le contexte du plan accessibilité prévu par la loi.

V) Amélioration du Molsheimerweg (devis) : délibération 01/06/2016

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les travaux d'aménagement de la voie communale dite Molsheimerweg, sachant que le coût sera pris en charge à 50% par L'AF et que la TVA est récupérable.

Il est proposé au Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré donne autorisation au Maire de signer le devis présenté, cette somme sera amputée au compte 2151 du budget primitif 2016

VI) Arrêté interdisant la traversée du village aux PL : délibération 02/06/2016

Le maire explique au Conseil que :

- Vu la gêne causée par les PL
- Vu les détériorations de la voirie suite au transit des PL
- Vu les démarches effectuées auprès des services concernés

Il va rédiger un arrêté interdisant ce transit et le soumettre au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture et demande au conseil l'autorisation pour mettre en place la décision via un arrêté.

Il est proposé au Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré le Conseil donne à l'unanimité l'autorisation au Maire de rédiger et publier un arrêté interdisant la traversée du village par les poids lourds.

VII) Divers

Mise en place d'un circuit de randonnée passant par HANDSCHUHEIM

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 9h25, en remerciant les conseillers de leur participation active.